Article 2. Description du logement

La société donne en location au locataire un(e) Maison

situé(e) **Rue des Roitelets, n°57**

à **6043 RANSART**

Le logement se compose de 1 hall, 1 cuisine, 1 living, 1 salle de bains, 3 chambre(s), 1 w.c., 1 cave, 1 garage .

Un état des lieux est établi avant sa mise à la disposition du locataire, à l'amiable, par la société et le locataire

Cet état des lieux reste annexé au présent bail.

Article 3. Destination du logement

Le locataire occupe le logement comme habitation privée. Toute autre affectation est interdite.

Article 4. Occupation du logement

Le locataire est tenu d'occuper personnellement le logement, d'y résider et de s'y faire domicilier. Il ne peut en transmettre la jouissance à quelque titre que ce soit, même en cas de décès.

Toute cession ou sous-location, même partielle, est interdite.

Le logement ne peut être occupé, en tant que résidence principale, que par des personnes faisant partie du ménage du locataire et qui y sont domiciliées et renseignées comme telles à la société.

Au moment de l'entrée en vigueur du présent bail, la composition du ménage du locataire est la suivante :

Nom et prénom	Date de naissance	Lien de parenté, d'alliance,...
GOBERT Béatrice	29/04/1956	Locataire